

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES MONTS D'ALBAN ET DU VILLEFRANCHOIS**

Envoyé en préfecture le 05/04/2024
Reçu en préfecture le 05/04/2024
Publié le
ID : 081-200034031-20240404-04042024_30-BF

S²LO

**-EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS d'ALBAN ET DU VILLEFRANCHOIS-**

--:--:--:--:--:--:--

Séance du 4 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril à vingt heures, le Conseil de la Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefrancois, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à l'antenne intercommunale de Villefranche d'Albigeois, sous la présidence de Jean-Luc ESPITALIER, Président de la communauté de communes,

Présents : Mesdames Florence DURAND, Thérèse TRAVER, Michèle SAUNAL, Colette VEROLLET, Marie-José ESCANEZ, Sandrine SANDRAL, Vanessa RABAUD, Marie Line BRUNET, Valérie VITHE, Messieurs Bernard LAFON, André BERTRAND, Ghislain ESPITALIER, Jacques ROUSTIT, Jean-Pierre LEFLOCH, Serge CAPGRAS, Joël MARQUES, Yves LE POEC, Jean-Louis PUECH, Jean-Pierre LANNES, Thierry ASTOULS (suppl. Thierry VIEULES), Alain SEVERAC, Sébastien PAULHE, Patrick CARAYON, Jean-Luc ESPITALIER, Bruno BOUSQUET, Arnaud SIRGUE-BEC,

Absents excusés : Jean-Paul ALRAN, Thierry VIEULES, Patrick DAURELLE, Olivier JUMEZ,

Ont donné procuration : Jean-Paul ALRAN à Serge CAPGRAS, Patrick DAURELLE à Marie-José ESCANEZ, Olivier JUMEZ à Sandrine SANDRAL,

Monsieur Serge CAPGRAS a été désigné secrétaire de séance.

--:--:--:--:--:--:--

Membres en exercice : 29. Membres présents : 26. Nombre de votes : 29.

-Date de la convocation : 22/03/2024 - date d'affichage : 22/03/2024.

--:--:~:~:~:~:~:~:~:~:~:~

Délibération n° 2024/30

Objet: Vote du budget primitif 2024 pour le budget annexe ZA Dolmen de la Communauté de communes des monts d'Alban et du Villefrancois

Le Président soumet aux membres du Conseil le projet de budget primitif 2024 pour le budget annexe ZA Dolmen de la Communauté de communes des monts d'Alban et du Villefrancois, en présentant les crédits inscrits au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement.

Le budget annexe ZA Dolmen 2024 de la Communauté de communes des monts d'Alban et du Villefrancois, avec reprise des résultats, est ainsi arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION INVESTISSEMENT		
Mouvements réels et d'ordre	110 472,00 €	182 942,00 €
Reprise résultat (001)	72 470,00 €	
TOTAL Investissement	182 942,00 €	182 942,00 €
SECTION FONCTIONNEMENT		
Mouvements réels et d'ordre	115 473,00 €	115 473,00 €
Reprise résultat (002)		0,00 €
TOTAL Fonctionnement	115 473,00 €	115 473,00 €
TOTAL GENERAL	298 415,00 €	298 415,00 €

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES MONTS D'ALBAN ET DU VILLEFRANCHOIS**

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 081-200034031-20240404-04042024_30-BF



Le Conseil communautaire,

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Entendu l'exposé du Président et sur sa proposition ;

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement, sans vote formel sur chacun des chapitres, le budget annexe ZA Dolmen 2024 de la Communauté de communes des monts d'Alban et du Villefranchois, avec reprise des résultats.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme :

Le Secrétaire de séance
Serge CAPGRAS

Le Président
Jean-Luc ESPITALIER

Le Président certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture et publiée sous format électronique sur le site internet www.montsalban-villefranchois.fr le 5 avril 2024.